

## **Recommandations concernant la quarantaine après un contact étroit (quarantaine-contact) et les tests répétés chez les personnes vaccinées avec un vaccin à ARNm**

**Valable à partir du 27.4.2021**

Ces recommandations seront réévaluées en fonction de l'épidémiologie, des évidences scientifiques et de l'émergence de nouveaux variants du virus SARS-CoV-2.

### **Personnes vaccinées**

**Une personne est considérée complètement vaccinée :**

- Soit après une vaccination avec deux doses d'un vaccin à ARNm autorisé en Suisse, dès le 15<sup>e</sup> jour suivant la 2<sup>e</sup> dose.
- Soit dès le 15<sup>e</sup> jour après une dose unique d'un vaccin à ARNm autorisé en Suisse pour les personnes dont l'infection au SARS-CoV-2 a été confirmée par le passé<sup>1</sup>.

### **Certificat de vaccination (pour les vaccins à ARNm autorisés en Suisse)**

Sont considérés dans le cadre de ces recommandations comme une preuve de vaccination les documents délivrés par le lieu de vaccination (centres cantonaux de vaccination, hôpitaux, pharmacies, cabinets médicaux) ou une inscription dans le carnet de vaccination.

Jusqu'à ce qu'un certificat international de vaccination largement reconnu soit disponible, il incombe à l'autorité cantonale compétente de valider les éventuels certificats de vaccination étrangers (de préférence le certificat international de vaccination de l'OMS).

### **Connaissances scientifiques sur les personnes vaccinées**

L'évaluation actuelle des données relatives aux deux vaccins Pfizer/BioNTech et Moderna autorisés en Suisse montre que ceux-ci réduisent nettement les transmissions du SARS-CoV-2. Des études d'efficacité concernant les programmes de vaccination à ARNm réalisées en Israël et en Angleterre montrent que la vaccination avec deux doses du vaccin à ARNm Comirnaty® de Pfizer/BioNTech peut empêcher 90% (à partir de sept jours après la deuxième dose) et 75 % (à partir de douze jours après la première dose) des infections asymptomatiques. En outre, la charge virale est plus faible chez les personnes vaccinées. Dès 12 à 28 jours après la première dose de vaccin, la charge virale est déjà quatre fois plus faible que chez les personnes infectées non vaccinées. L'étude en vue de l'homologation pour le vaccin à ARNm de Moderna indique que, après la première dose, les personnes vaccinées présentent environ 66 % moins d'infections asymptomatiques que les personnes non vaccinées. Le type de réponse immunitaire induite par les différents types de vaccins à ARNm semble similaire en ce qui concerne leur efficacité aussi bien contre les infections symptomatiques qu'asymptomatiques dues au virus SARS-CoV-2. La vaccination complète avec deux doses d'un vaccin à ARNm protège efficacement contre l'infection et la maladie, et réduit la contagion. Nous ne disposons pas encore d'études prouvant directement que le virus ne peut plus être transmis. Il n'est de plus pas possible de se prononcer sur la protection au-delà d'une période de 6 mois.

À l'heure actuelle, les données fiables sur l'efficacité des vaccins à vecteur adénoviral d'AstraZeneca et Johnson & Johnson / Janssen contre les infections asymptomatiques sont encore insuffisantes ; il n'est donc pas encore possible de se prononcer sur la réduction de la transmission chez les personnes vaccinées avec ces produits et sur l'exemption de quarantaine.

---

<sup>1</sup> [Recommandations de vaccination avec des vaccins à ARNm contre le COVID-19](#)

### **Recommandation concernant la quarantaine-contact des personnes vaccinées**

Pour les personnes complètement vaccinées avec un vaccin à ARNm (15 jours après la dernière dose), la recommandation suivante s'applique pendant 6 mois après la vaccination: à partir du 15<sup>e</sup> jour après la dernière dose, la quarantaine peut être levée suite à un contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19 (cf. Art. 3d Al. 4 let. a Ordonnance COVID-19 situation particulière).

### **Recommandation concernant la quarantaine-voyage des personnes vaccinées**

L'obligation d'effectuer un test et de se mettre en quarantaine reste en vigueur pour les voyageurs entrant en Suisse<sup>2</sup>.

### **Recommandation concernant les tests répétés pour les personnes vaccinées**

Il est peu probable que les personnes complètement vaccinées transmettent le COVID-19. Pour cette raison, il n'est pas recommandé de tester ces personnes en l'absence de symptômes dans les six mois suivant la vaccination (cf. définitions ci-dessus). Cette règle ne s'applique pas aux tests ordonnés par le service du médecin cantonal dans le cadre de l'investigation d'une flambée. Un test est toujours nécessaire en cas de réapparition de symptômes.

---

<sup>2</sup> « [Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus \(COVID-19\) dans le domaine du transport international de voyageurs](#) » et « [Rapport explicatif concernant l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus \(COVID-19\) dans le domaine du transport international de voyageurs](#) ».